



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6047

du 02/02/2017

Invitation aux séances d'information concernant l'implémentation de la certification par unités conformément au décret du 12 Juillet 2012

Réseaux et niveaux concernés

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveaux :
 - secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance
 - secondaire spécialisé de plein exercice et en alternance

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- Jusqu'au 31 mars 2017
- Du au

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite : pour le 20 février 2017

Mot-clé :

certifications par unités, CPU

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Centres Psycho-Médico Sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des Centres Psycho-Médico Sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information:

- A tous les responsables des services administratifs compétents en matière d'enseignement et de recherche scientifique ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre

Madame Marie-Martine SCHYNS

Personnes de contact

Au Cabinet de la Ministre de l'Education

Nom et prénom	Téléphone	Email
Mme Bernadette Devillé	02/801.78.62	bernadette.deville@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Suite au décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire du 12 Juillet 2012, **la CPU est amenée à poursuivre son développement. A terme, tous les établissements scolaires de l'enseignement qualifiant seront concernés par ce dispositif pédagogique innovant.** Afin de répondre aux questions que vous pourriez vous poser et pour permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de se familiariser avec ce dispositif pédagogique en pleine évolution, nous avons le plaisir de vous inviter aux séances d'information prévues dans le courant du mois de mars 2017 en différents lieux. Lors de ces séances, le projet CPU vous sera présenté ainsi que son implémentation au sein des 4^{èmes}, 5^{èmes}, 6^{èmes} et 7^{èmes} années.

Sous réserve de confirmation par le gouvernement, voici les OBG qui seraient concernées par les modifications liées à la CPU:

Alternance (article 45 du décret mission du 24 juillet 1997) dès SEPTEMBRE 2017		
Secteur	Nom de la formation	CCPQ
1	Jardinier(e) d'entretien	Transformation de l' «Ouvrier jardinier».
1	Jardinier(e) d'aménagement	Nouvelle option
2	Opérateur(rice) de production en industrie alimentaire (OPIA)	Nouvelle option
3	Carreleur/Carreleuse	Transformation de l' « Ouvrier carreleur ».
3	Chapiste	Transformation du « Chapiste ».
4	Garçon/Serveuse restaurant	Nouvelle option
4	Agent de fabrication du secteur alimentaire (AFA)	Nouvelle option

**Enseignement Spécialisé (Article 47 du décret mission du 24 juillet 1997)
dès SEPTEMBRE 2017**

Secteur	Nom de la formation	CCPQ
1	Jardinier(e) d'entretien	Transformation de l'«Ouvrier jardinier».
3	Carreleur/Carreleuse	Transformation de l'« Ouvrier carreleur ».
3	Chapiste	Transformation du « Chapiste ».
4	Agent de fabrication du secteur alimentaire (AFA)	Nouvelle option

**Plein exercice (Art. 39) et Alternance (Art. 49) dès
SEPTEMBRE 2017**

Secteur	Nom de la formation	CCPQ
2	Technicien(ne) en maintenance et diagnostic automobile	Transformation de « Technicien(ne) en maintenance et diagnostic automobile ».
3	Charpentier/Charpentière	Transformation de « charpentier(e) ».
8	Coiffeur(euse) Manager	Transformation de « Patron coiffeur ».

Article 47 dès septembre 2018

Secteur	Nom de la formation	CCPQ
1	Jardinier(e) d'aménagement	Nouvelle option
2	Opérateur de production en industrie alimentaire (OPIA)	Nouvelle option

Article 39 et article 49 dès septembre 2018

Secteur	Nom de la formation	CCPQ
2	Mécanicien(ne) d'entretien automobile)	Mise à jour du profil de certification CPU « Mécanicien(ne) d'entretien automobile ».
2	Mécanicien(ne) polyvalent(e) automobile	Mise à jour du profil de certification CPU « Mécanicien polyvalent/Mécanicienne polyvalente automobile ».
2	Technicien(ne) en systèmes d'usinage	Transformation de « Technicien/Technicienne en usinage ».
2	Installateur-trice électricien-ne résidentiel, industriel et tertiaire	Transformation de « Electricien installateur en résidentiel/ Electricienne installatrice en résidentiel » et « Electricien installateur industriel/ Electricienne installatrice industrielle ».
2	Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire	Transformation de « Monteur / Monteuse en sanitaire et en chauffage ».
3	Carreleur(euse) – Chapiste	Transformation de « Carreleur/Carreleuse ».
3	Peintre décorateur/Peintre décoratrice	Transformation de « Peintre ».
3	Plafonneur(euse) – Cimentier(e)	Transformation de « Plafonneur/Plafonneuse ».
3	Maçon(ne)	Transformation de l'« Ouvrier qualifié / Ouvrière qualifiée en construction-gros œuvre ».
3	Menuisier(e) d'intérieur et d'extérieur	Transformation de « Menuisier/ Menuisière » et « Menuisier / Menuisière en PVC et ALU ».
3	Couvreur/Couvreuse – Etancheur/Etancheuse	Mise à jour du profil de certification CPU « Couvreur/Couvreuse – Etancheur/Etancheuse ».

4	Restaurateur(rice)	Transformation de « Restaurateur/Restauratrice ».
8	Esthéticien/Esthéticienne	Mise à jour du profil de certification CPU « Esthéticien/Esthéticienne ».
8	Coiffeur/Coiffeuse	Mise à jour du profil de certification CPU « Coiffeur/Coiffeuse ».

Bien qu'ouvertes à tous, ces séances d'information sont **fortement recommandées aux établissements scolaires qui organisent une ou plusieurs des OBG concernées par les modifications reprises ci-dessus.**

Au vu de l'évolution de la certification par unités d'acquis d'apprentissage et de la nécessité pour chacune des personnes concernées par cette pédagogie de rester en phase avec les modifications à venir, il apparaît primordial que vous vous inscriviez à ces séances et que vous y participiez activement.

Toutes les modalités pratiques se trouvent en annexe.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Annexe administrative

Modalité d'inscription aux séances d'information

Pour participer

INSCRIPTIONS :

- Envoyez par courriel cpu@cfwb.be pour le lundi **20 février 2017 midi** AU PLUS TARD

Nom de l'établissement scolaire :

.....

Ville :

Nom, prénom et fonction des personnes participantes :

1.

2.

3.

Nous souhaitons venir (choix UNIQUE) :

Mardi 07/03/17 - Réunion d'information à **Mons** de 10h00 à 12h30

Mercredi 08/03/17 - Réunion d'information à **Liège** de 10h00 à 12h30

Jeudi 09/03/17 - Réunion d'information à **Namur** de 10h00 à 12h30

Lundi 13/03/16 - Réunion d'information à **Bruxelles** de 13h30 à 16h00

Mercredi 15/03/17 - Réunion d'information à **Virton** de 10h00 à 12h30

Mardi 21/03/17 - Réunion d'information à **Charleroi** de 10h00 à 12h30

Jeudi 23/03/17 - Réunion d'information à **Tournai** de 10h00 à 12h30

Nous serons concernés par les métiers suivants (choix multiple possible) :

- Charpentier(e) *en 7^e en article 39 et en article 49*
- Coiffeur(euse) Manager *en 7^e en article 39 et en article 49*
- Technicien(ne) en maintenance et diagnostic automobile *en 7^e en article 39 et en article 49*
- Agent(e) de la fabrication du secteur alimentaire *en article 47 et en article 45*
- Carreleur (euse) *en article 47 et en article 45*
- Chapiste *en article 47 et en article 45*
- Jardinier(e) d'entretien *en article 47 et en article 45*
- Jardinier(e) d'aménagement *en article 47 et en article 45*
- Opérateur de production en industrie alimentaire *en article 47 et en article 45*
- Garçon/Serveuse restaurant *en article 45*

- Les informations précises concernant les lieux ainsi que le programme des séances vous seront transmises ultérieurement.